

renouvellement de bail

Par Dr No 007, le 07/03/2019 à 16:10

bonjour

j'ai signe un bail avec ma locataire le 12/10/2013 pour 3 ans et en 2016 j'ai oublie de renouveler mais il semblerait qu'il y ait renouvellement par tacite reconduction. Cela nous amenerait au 12/10/2019. Que dois je faire à cette date? Faut il remplir un nouveau dossier? ou autre?

merci pour vos reponses.

Neau Nathalie